



SERVICE DES URGENCES

La fréquentation du service du Centre Hospitalier de SAINT BRIEUC est de **491 767** passages par an, soit 136 patients par jour. Parmi les patients admis, 17 067 nécessitent une hospitalisation après leur passage à l'accueil des urgences, 32 700 rentrent à domicile après une consultation

Le temps moyen d'une consultation est **de 2 heures**


Le temps moyen pour une hospitalisation est de **4 heures** en raison des examens demandés et de la disponibilité des lits du centre hospitalier

Il est conseillé de prendre contact, au préalable, avec votre médecin traitant.

A votre arrivée aux Urgences, vous serez orienté vers le secteur approprié :

- les enfants blessés
- les adultes traumatisés (accidents de la voie publique, et d'une façon générale tous les traumatismes, principalement osseux et ostéo-articulaires, mais aussi faciaux, crâniens etc.)
- les adultes non traumatisés (toutes les pathologies médicales et psychiatriques)

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS PAR LE SERVICE DES URGENCES

Après enregistrement de votre arrivée (carte vitale , mutuelle, carte d'identité), **l'infirmière organisatrice de l'accueil (IAO)** évalue votre état de santé et le degré d'urgence et prépare le dossier médical. Tout en respectant la confidentialité, elle recueille les informations sur votre traitement, vos antécédents et le motif de votre venue. (il est fortement conseillé de vous munir de vos dernières ordonnances et autres documents médicament et/ou apporter vos médicaments)

L'IAO accueille et établit l'ordre de priorité de la prise en charge des patients en fonction du degré d'urgence. Une personne arrivée après vous peut être soignée avant vous si son état de santé le nécessite (en fonction de la charge de travail, les délais peuvent être plus longs).

Vous avez la possibilité de désigner **une personne de confiance** (parent, proche, médecin traitant).

Si vous êtes mineur, l'IAO demandera à votre représentant légal (père, mère, tuteur) une autorisation de soins et une autorisation de sortie si l'enfant n'est pas hospitalisé.

Vous êtes alors pris en charge dans une salle d'examens.

L'infirmier et l'aide-soignant vous aideront à vous installer, initieront la prise en charge (déshabillage, pose d'une perfusion, si nécessaire, prise en charge de la douleur) et réaliseront un inventaire de vos effets personnels.

Si vous détenez des objets de valeurs, ils pourront être déposés au coffre de l'hôpital.

L'interne, en lien avec le médecin urgentiste senior réalisent votre prise en charge médicale. Elle comporte :

- l'approfondissement de l'évaluation de votre état de santé ;
- la décision éventuelle d'actes complémentaires (examens biologiques par prise de sang, examens radiologiques, consultation de spécialiste) ;
- l'application immédiate des soins nécessaires à votre état de santé et à sa surveillance.

CONFIDENTIALITE

Au terme de l'évaluation médicale et des soins dispensés, le médecin décide de votre hospitalisation ou de votre retour à domicile.

Afin de permettre à l'ensemble des patients d'avoir une prise en charge adaptée dans des conditions de confidentialité acceptables, les membres de votre famille ou vos proches seront invités à demeurer en salle d'attente. Ceux-ci pourront vous rejoindre après les examens.

SERVICE SOCIAL

Le service social a pour mission de vous conseiller, vous orienter et vous aider dans les démarches administratives.

AUTRES MODES DE PRISE EN CHARGE

Il est conseillé aux personnes suivies pour une pathologie chronique de contacter le médecin généraliste ou la maison médicale de garde

Les personnes suivies par le centre Benoit Menni ont la possibilité de consulter un médecin spécialisé de cet établissement en cas de difficulté

Les médecins urgentistes assurent deux lignes de garde de jour et de nuit (24 h/24). Certains d'entre eux travaillent en temps partagé entre le CH de PAIMPOL et de GUINGAMP dans le cadre d'une fédération.